

*Motions*

● (1550)

Fait incroyable, et je dis bien incroyable, le comité est parvenu à présenter un rapport unanime après des débats et des discussions animés. Ce rapport exprimait notre opinion sur l'importance et la nécessité de changements fondamentaux avec l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

Nous avons recommandé des changements radicaux et très importants à la législation et aux politiques fédérales dans tout un éventail de domaines intéressant de nombreux volets de la vie des Canadiens. Notre rapport comportait en tout dans les 85 recommandations. Je répète que beaucoup de ces recommandations visent un changement fondamental de l'organisation sociale et économique du pays. Cela donnerait de la substance au schéma de l'article 15. Si ces recommandations étaient mises en application, les Canadiens ne seraient pas obligés de s'adresser aux tribunaux pour faire respecter leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

Ce rapport qui faisait date a été déposé par notre comité en octobre dernier. Nous avons attendu avec grand intérêt la réaction du gouvernement à ces recommandations. Cette réaction a finalement été déposée par le gouvernement ce mois-ci, le 4 mars, et son titre n'est pas sans intérêt. Le report de notre comité s'intitulait: «Égalité pour tous», et tel était notre objectif. Le document déposé par le gouvernement est intitulé: «Cap sur l'égalité». Cela démontre bien l'inaction gouvernementale devant bon nombre de recommandations critiques tout à fait essentielles du sous-comité sur l'égalité des droits.

Il est indiscutable que dans divers domaines sociaux importants par exemple, le gouvernement a donné suite aux vœux du comité et réalisé sur le papier des progrès notables. Les mots y sont. Le gouvernement dit très clairement qu'il est disposé à s'engager à réaliser d'importants changements comme suite aux recommandations unanimes du rapport. Ma collègue, la députée de Broadview-Greenwood (M<sup>lle</sup> McDonald), va traiter de divers sujets de préoccupations, et également les collègues de tous les côtés de la Chambre, j'espère, vont appuyer la motion d'adoption et j'aimerais qu'il y ait un vote unanime à l'appui de ce très important rapport qui, après tout, a recueilli l'accord unanime des membres du comité.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'entends souligner certaines des choses qui nous inquiètent le plus, en tant que néo-démocrates, dans la réponse du gouvernement. A bien des égards, cette réponse, qui ne cesse de souligner la nécessité d'autres mesures et études, est loin de correspondre à ce que nous avons recommandé, en tant que comité.

Le comité a proposé, par exemple, des modifications importantes à la Loi sur les droits de la personne. Nous avons recommandé des modifications concrètes et précises. Or, que répond le gouvernement? Il affirme qu'il étudiera de près la question fondamentale de savoir si la Loi sur les droits de la personne devrait être modifiée dans le sens recommandé par notre comité.

Le gouvernement parle d'études, d'examens et d'autres consultations. C'était pourtant là le mandat de notre comité. Il n'y a plus rien d'autre à faire à ce chapitre. Dans le domaine de

l'égalité, des mesures concrètes s'imposent. C'est précisément ce que le comité sur les droits à l'égalité a recommandé.

Examinons certains des groupes les plus touchés par les recommandations du comité. Une majorité de Canadiens, 52 p. 100, sont des femmes. Pourtant, à bien des égards, les femmes sont encore des citoyens déshérités sur le plan socio-économique en particulier. Quelles étaient les recommandations de notre comité, et dans quelle mesure le gouvernement n'y a-t-il pas donné suite? Au sujet d'importantes modifications dans le domaine de l'assurance-chômage, le gouvernement a déclaré que plus d'études s'imposaient. Il nous a demandé d'attendre la publication des rapports de la Commission Forget, avant que les recommandations dans le domaine des prestations de maternité et des prestations pour le soin des enfants soient adoptées.

Dans le domaine des pensions, le gouvernement a rejeté un certain nombre de nos principales recommandations tendant à améliorer le régime. Après tout, les députés savent fort bien que ce sont les femmes âgées qui sont les plus pauvres dans notre société. Ce sont elles qui doivent obtenir de meilleures pensions. Pourtant, le gouvernement n'a pas voulu accepter un certain nombre de nos recommandations fondamentales dans ce domaine.

Examinons l'une d'entre elles. Nous avons jugé qu'il était répréhensible et discriminatoire de la part du gouvernement d'accorder une allocation au conjoint aux pauvres âgés de 60 à 65 ans et de ne pas l'offrir aux pauvres célibataires ou divorcés, du même âge, et nous avons déclaré qu'on violait ainsi la loi et l'article 15 de la Constitution.

Le gouvernement, pour sa part, a reconnu qu'il y avait, en effet, un nombre important d'hommes et de femmes pauvres, âgés de 60 à 65 ans, c'est surtout le cas des femmes, monsieur le Président—mais il a déclaré qu'il ne pouvait leur offrir l'égalité.

L'égalité n'a pas de prix, monsieur le Président. Il est tout à fait inadmissible de la part du gouvernement, d'une part de reconnaître que la Charte réclame l'égalité dans ce domaine, et d'autre part, d'affirmer qu'il n'est pas disposé à y donner suite, car ce serait trop coûteux. Quelle est donc l'échelle de valeurs d'un gouvernement qui accorde une exemption d'un demi-million de dollars sur les gains en capital aux riches, tout en prétendant ne pas avoir les moyens d'assurer l'égalité économique des hommes et des femmes démunis âgés de 60 à 65 ans?

Malgré nos recommandations, le gouvernement n'a pas remplacé les tableaux statistiques des taux de mortalité selon le sexe par d'autres tableaux unisexes. Il n'a pas non plus, en dépit de nos vives instances, fait en sorte que les femmes aient pleinement accès à tous les métiers et professions des Forces armées canadiennes, qu'elles soient jugées en tant que personnes, qu'elles ne soient plus toutes mises dans le même sac, qu'elles cessent d'être victimes de discrimination et puissent espérer occuper quelque 40 métiers et professions tout à fait à leur portée. Nous avons étudié cette question au comité. Nous avons entendu les instances des Forces armées et d'autres, et nous en sommes tous venus à la conclusion que cette inégalité au sein des Forces armées canadiennes doit cesser.